

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 03 juillet 2020

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 30/06/2020

L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Matthieu BAYLAC, Patrice BOUSQUET, Monique CEFAÏ-TORRES, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Ophélie JONCOUR, Amandine LAUMONT, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Patrice BOUSQUET

Objet: Désignation des délégués au CCAS - DE_2020_23

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner 4 membres appelés à représenter la commune au sein du Centre Communal d'Aide Sociale.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après avoir délibéré :

Considérant qu'il y a lieu de désigner 4 membres pour le Centre Communal d'Aide Sociale vote à bulletin secret et à l'unanimité, les membres suivants :

- LAUMONT Amandine
- FROU Florence
- POLET Bénédicte
- JONCOUR Ophélie

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés, conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___